

Département du JURA

MAIRIE de CHANCIA

01590



2021-02-01/02 - ARRETE MISE EN APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT SUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le Maire de la commune de CHANCIA,

Vu Article L2224-7-1, modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 161 : compétences de la Commune en matière de distribution d'eau potable,

Vu la délibération 2021-005 du 18 janvier 2021 sur le règlement du service de distribution de l'eau potable et du contrat d'abonnement.

ARRETE :

Article 1 : le nouveau règlement sur le service de distribution de l'eau potable est applicable à l'ensemble de la population de Chancia à compter du 01/02/2021.

Article 2 : Monsieur le Maire de CHANCIA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Chancia, le 01/02/2021

Le maire
BONIN Robert

